



Initiales du maire

Initiales du dir. gén.


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER MRC DE L'ÉRABLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 9 juillet 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
- Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
- Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
- Siège #4 - BENOIT JALBERT
- Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT
- Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque. Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2018-07-140

#### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

##### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

##### 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

##### 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

##### 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

###### 4.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2018

##### 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

###### 5.1 - Présentation des comptes

###### 5.2 - Adoption du Règlement 355 modifiant le Règlement de zonage 342

###### 5.3 - Approbation du plan d'intervention

###### 5.4 - Congrès FQM

###### 5.5 - Nomination maire suppléant

###### 5.6 - Programme d'incitation à la plantation d'arbres

###### 5.7 - Autorisation pour un droit de coupe sur la terre de Mme Marie-Ange Fillion Doucet

##### 6 - SECURITE PUBLIQUE

##### 7 - TRANSPORT

###### 7.1 - Octroi contrat pour le rapiéçage

###### 7.2 - Octroi contrat pour la réfection d'une partie du Chemin de la Grosse-Île (segment 21)

###### 7.3 - Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

###### 7.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Dossier RIRL-2016-394 Réalisation de travaux Chemin de la Grosse-Île (segment 21)

Initiales du maire
SL
dc
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

7.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Dossier RIRL-2017-638  
Élaboration des plans et devis Chemin de la Grosse-Île (segment 20)

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1 - Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017

8.2 - Offre de service de LNA

**9 - SANTE ET BIEN-ETRE**

9.1 - Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH de Lyster

**10 - LOISIRS ET CULTURE**

**11 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT**

**12 - CORRESPONDANCE**

12.1 - Regroupement des offices de la MRC de L'Érable

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 - VARIA**

14.1 - Demande de soutien financier pour le bulletin d'information le Propageur

14.2 - Lettre de félicitations au Comité du Lyst'ART

**15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

2018-07-141

**3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-07-142

**4.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2018**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-07-143

**5.1 - Présentation des comptes**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :



Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

Chèques numéros 14363 à 14408 :	59 796.01 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	379 893.51 \$
Grand total des paiements :	439 689.52 \$

**ADOPTÉE**

**2018-07-144**

**5.2 - Adoption du Règlement 355 modifiant le Règlement de zonage 342**

ATTENDU que la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 2018, le conseil de la Municipalité de Lyster a adopté un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 342 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux et multifamiliaux dans la zone R/A-4 ;

ATTENDU que l'avis public informant les personnes intéressées des zones concernées par les modifications que le projet de règlement 355 doit être soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été affiché le 7 juin 2018 et qu'aucune personne n'a signé le registre ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 355 intitulé « Règlement numéro 355 modifiant le règlement de zonage numéro 342 afin d'ajouter des usages dans la zone R/A-4 ».

**ADOPTÉE**

**2018-07-145**

**5.3 - Approbation du plan d'intervention**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et adopte le plan d'intervention préparé par la firme Pluritec, dossier 2017418, et autorise sa transmission au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

**ADOPTÉE**

**2018-07-146**

**5.4 - Congrès FQM**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la participation de deux conseillers au Congrès 2018 de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre à Montréal. Le coût de l'inscription au montant de 780\$ plus taxes par personne sera puisé au poste Cotisation, congrès – Élus (02 11000 494), les frais de repas et d'hébergement au poste Relations extérieures élus (02 11000 493), et les frais de déplacement au poste (02 11000 310).

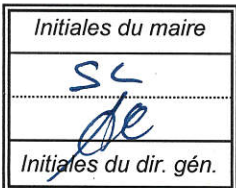
**ADOPTÉE**

**2018-07-147**

**5.5 - Nomination maire suppléant**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Yves Boissonneault, maire suppléant, pour la période du 10 juillet au 5 novembre 2018.



**ADOPTÉE**

2018-07-148

**5.6 - Programme d'incitation à la plantation d'arbres**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximale de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers Embellissement (02 69000 629).

**ADOPTÉE**

2018-07-149

**5.7 - Autorisation pour un droit de coupe sur la terre de Mme Marie-Ange Fillion Doucet**

ATTENDU la résolution 2018-06-122 autorisant l'achat de la terre de Madame Marie-Ange Fillion Doucet ;

ATTENDU la demande de Monsieur Denis Doucet afin d'obtenir un droit de coupe sur ladite terre ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise qu'un droit de coupe de bois effectuée de façon sélective et à des fins personnelles seulement, soit accordé à Monsieur Denis Doucet pour une période d'un an à partir de la date de signature du contrat.

QUE le conseil municipal accepte que cette vente soit faite sans garantie légale, au risque et péril de l'acheteur.

**ADOPTÉE**

**6 - SECURITE PUBLIQUE**

**7 - TRANSPORT**

2018-07-150

**7.1 - Octroi contrat pour le rapiéçage**

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de rapiéçage ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 11 juin 2018 à 11 h ;

SOUSSIONNAIRES	Montant total des options 1-2-3 (taxes incluses)
Pavage Lagacé et Frères inc.	67 087.05\$
E.M.P. inc.	120 129.75\$
Construction BML Division de Sintra inc.	79 378.97\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Lagacé et Frères inc.



Initiales du maire
SL
de
Initiales du dir. gén.



**ADOPTÉE**

**7.2 - Octroi contrat pour la réfection d'une partie du Chemin de la Grosse-Île (segment 21)**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2018-07-151

**7.3 - Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2017, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la municipalité de Lyster demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 29 613.59\$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable ;

QUE la municipalité de Lyster entend réaliser les travaux suivants : réfection partielle du Chemin du Sault-Rouge et de la Route Turgeon ;

QUE la municipalité de Lyster s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉE**

2018-07-152

**7.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Dossier RIRL-2016-394 Réalisation de travaux Chemin de la Grosse-Île (segment 21)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de L'Érable a obtenu

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.
de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE :  
PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

2018-07-153

**7.5 - Programme d'aide à la voirie locale - Dossier RIRL-2017-638 Élaboration des plans et devis Chemin de la Grosse-Île (segment 20)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de L'Érable a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.



**ADOPTÉE**

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**8.1 - Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017**

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2017 préparé par la directrice générale et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est déposé et disponible pour consultation.

2018-07-154

**8.2 - Offre de service de LNA**

ATTENDU que les travaux d'inspection et d'évaluation des puits municipaux P-1 et P-2 (réf : Diagnostic des puits et planification de l'étude de mise aux normes / Ouvrages de captage d'eau souterraine – Puits P-1 et P-2, Lyster (Québec), N/Réf : 07-5809-3949, 1er juin 2018, Laforest Nova Aqua inc.), ont mis en lumière la nécessité de réhabiliter les puits municipaux P-1 et P-2 ;

ATTENDU que la municipalité a demandé à LNA de lui soumettre une offre de service pour la coordination et la supervision des travaux de réhabilitation de ces deux puits municipaux ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de LNA Hydrogéologie Environnement au coût de 10 810\$ avant taxes pour effectuer la coordination et la supervision des travaux de réhabilitation des deux puits municipaux.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

**ADOPTÉE**

**9 - SANTE ET BIEN-ETRE**

2018-07-155

**9.1 - Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH de Lyster**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2018 révisé de l'OMH de Lyster daté du 1er juin 2018 et indiquant une contribution de la municipalité de 6 322\$.

**ADOPTÉE**

**10 - LOISIRS ET CULTURE**

**11 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT**

**12 - CORRESPONDANCE**

**12.1 - Regroupement des offices de la MRC de L'Érable**

Correspondance du 26 juin 2018 de la SHQ informant la municipalité que le projet de regroupement d'offices d'habitation qui a été soumis répond aux critères fixés par la SHQ. La municipalité est autorisée à poursuivre les travaux.

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Initiales du maire
SL
Initiales du dir. gén.
de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**14 - VARIA**

2018-07-156

**14.1 - Demande de soutien financier pour le bulletin d'information le Propageur**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 300\$ en soutien financier pour le bulletin le Propageur de la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

2018-07-157

**14.2 - Lettre de félicitations au Comité du Lyst'ART**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal transmette une lettre de félicitations aux membres du Comité Lyst'ART.

**ADOPTÉE**

2018-07-158

**15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 29.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

  
Sylvain Labrecque  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS  
(Code Municipal, article 961)**

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 9 juillet 2018.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière